



Chau n'est mis en Cour Cinquante cinq et le neuf jours
y Joseph Vignier haché avec pris le Tribunal Civil
y Epinal y résidant d'ordinaire
Ce la requête de François-Frédéric Blane,
militaire domicilié à Othaugis, pour lequel
domicile est élu à Rody, en la personne est
Cabinet de Mr. Trauchmann, avocat à l'été
Mr. Dulles Chénard avocat domicilié à
Epinal, pour comparaitre le deux juin courant
à dix heures du matin, pardevant et à l'audience
de la Cour d'assises du Département de l'Ancien
Saône à Rody, au Palais de Justice, avec fins
y Vignier Joseph des faits à la Cour d'assises
relatifs à la plainte, pour coups et blessures
volontaires, ayant occasionné la mort sans
intention de la part, portée contre le requérant
par le Ministère public, lui protestant que
faute de comparaitre, il sera condamné à
l'amende et autres peines portées par la loi,
auquel effet ai été délivré cette Copie à mandat
Vignier Chénard dans son domicile en parlant
à lui-même

Donné Deux jours de l'année
Paris au Premier du mois de
septembre l'an sixième
à Paris, contre Blane

Reçu le 12 juin 1811

E. Alicot

Open

P

Wm. J. B. E. E. E.
Wm. J. B. E. E. E.